

Arrêt cardiorespiratoire: soutenir une association qui a du cœur

VALAIS Cœur Wallis sauve des vies chaque année. Comment soutenir ce projet d'intérêt public? Jean-Marc Bellagamba, directeur de l'OCVS, nous répond.

Il existe des critères de qualité du dispositif préhospitalier qui déterminent que le temps qui s'écoule entre l'appel d'urgence et le moment d'arrivée du premier moyen sanitaire sur site devrait s'élever, dans 90% des cas, à moins de vingt minutes pour les situations vitales. «Aujourd'hui, le dispositif valaisan répond à ces exigences», affirme le Dr Jean-Marc Bellagamba, directeur de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS). «Mais un arrêt cardiorespiratoire n'entre pas dans cette définition, puisque s'il n'est pas pris en charge dans les dix minutes, le patient n'a presque aucune chance d'être réanimé.»

De l'importance d'intervenir le plus rapidement possible

Chaque minute qui s'écoule correspond à 10% de chance de survie en moins. «Or, entre le moment où une personne fait son arrêt et celui où l'appel arrive en central, une minute s'est déjà écoulée; nous en sommes à 90% de chance de réanimation. Entre le moment où la centrale reçoit l'appel et celui où elle le régule, il se passe aussi généralement une minute; nous ne sommes déjà plus qu'à 80% de chance. Et pendant ces deux minutes, il ne s'est encore rien passé pour le patient! Même en mettant une ambulance dans chaque village, on ne pourrait pas garantir une arrivée sur site dans ces dix minutes vitales.» Sans compter l'écueil des particularités topographiques du Valais, un canton aux nombreuses vallées latérales.

Sauvé par vous et moi

Il fallait donc trouver une solution intermédiaire qui implique la présence, dans une proximité immédiate, d'une personne qui reçoive l'information, la localisation du patient et qui connaisse les premiers gestes à prodiguer pour le réanimer. C'est la raison pour laquelle l'association Cœur Wallis a été fondée en 2018.

Connaissez-vous les gestes qui sauvent?
CHAQUE MINUTE COMPTE!

Alertez les secours au **144**

Localisez un point au milieu du thorax, à hauteur des mamelons, et réalisez un massage cardiaque (100 à 120 pressions par minute sur 5 à 6 cm de profondeur)

Si vous disposez d'un défibrillateur, déclenchez un choc lorsque l'appareil l'indique et recommencez toutes les deux minutes, en alternance avec le massage cardiaque

Une personne ayant perdu connaissance ne respire pas ou anormalement

Demandez à quelqu'un de chercher un défibrillateur

www.swissheart.ch/urgence
Source: American Heart Association 2015

Elle répertorie l'ensemble des défibrillateurs disponibles sur le territoire cantonal et bénéficie de la réactivité de Public Responders formés aux gestes de premiers secours. Grâce à une application smartphone, ceux-ci peuvent être appelés à intervenir.

«Il faut être sur place avant l'ambulance pour que notre intervention soit utile»

Cathia Ançay fait partie de ces «anges gardiens». Depuis quatre ans, cette auxiliaire de santé est intervenue à cinq reprises. «Ça me tenait à cœur de participer à cette idée géniale», explique cette Fulliéraine logiquement inscrite dans la zone du Bas-Valais (qui couvre notamment les régions de Martigny, Fully, Saxon et une zone Conthey), mais qui est néanmoins intervenue une fois à Sion, «parce que j'y amenais mon fils et que je me trouvais à 500 mètres de l'urgence».

Le Public Responder définit lui-même les zones où il se trouve le plus souvent et estime son temps d'arrivée pour répondre ou non à une urgence: «Il faut être sur place avant l'ambulance pour que notre intervention soit utile. La nature de notre aide peut être multiple; nous intervenons parfois en soutien aux secours. La centrale (le 144) sélectionne la zone d'intervention et les Public Responders se mobilisent, selon la disponibilité et les personnes les plus proches.» Un système de géolocalisation du patient est ensuite à la disposition du Public Responder.

Pour participer au projet, il faut une formation de premier secours complète et à jour (il peut s'agir de celle réalisée dans le cadre du permis de conduire ou tout autre cadre, du moment que le certificat est reconnu par le SRC, Swiss Resuscitation Council). Cœur Wallis ne prend pas en charge la première formation, «afin d'éviter que les personnes qui ont besoin d'un certificat AED dans un autre contexte – pour le permis de conduire, par exemple – ne profitent de cette formation gratuite avant de se désintéresser de notre objectif», explique le Dr Bellagamba. «On souhaite que la démarche soit active et ait vraiment fait l'objet d'une réflexion et d'une inscription individuelle auprès des samaritains.» La mise à jour de la formation des Public Responders – qui a lieu tous les deux ans – est quant à elle toutefois entièrement prise en charge par l'association.

Pas assez de moyens pour couvrir tout le canton

Depuis sa création, l'association Cœur Wallis et ses Public Responders ont sauvé 25 vies dans le canton. «Cela ne représente que 4% des 200 à 250 interventions annuelles, mais ces personnes ont été réanimées sans séquelle, ce qui signifie qu'elles ont été secourues dans les premières minutes après leur arrêt cardiorespiratoire. L'efficacité de cette réponse de proximité dépend directement des Public Responders et des défibrillateurs disponibles sur le territoire cantonal.» Tous deux sont souvent concentrés là où la densité de population est la plus forte, soit en plaine. Le Valais compte environ 2300 Public Responders et 420 défibrillateurs. «Il en faudrait à peu près le double.» Or, cette acquisition de matériel dépend de dons financiers.

Pourquoi former les enfants au massage cardiaque déjà dans les écoles

Le Dr Bellagamba suggère d'intégrer dans les écoles, dès l'âge de 8 ans – un enfant est capable de réa-



«Même en mettant une ambulance dans chaque village, on ne pourrait pas garantir une arrivée sur site dans les dix minutes vitales.»

D' JEAN-MARC BELLAGAMBA
Directeur de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS)

L'OMBUDSMAN VOUS INFORME

La recherche sur l'être humain et le droit des participants, tour d'horizon

Certaines personnes se portent volontaires pour participer à une recherche médicale. Elles le font pour des raisons diverses, par exemple pour tester un nouveau médicament pour des problèmes de santé auxquels elles sont elles-mêmes confrontées ou pour contribuer, dans un but commun, à l'évolution de la science médicale. La loi fixe des règles très strictes dans le domaine de la recherche sur l'être humain pour préserver les intérêts des participants. Dans les grandes lignes, le participant, après avoir pu préalablement bénéficier d'un délai de réflexion raisonnable, doit donner son consentement par écrit et de manière éclairée (en d'autres termes, il doit donner son consentement uniquement après avoir obtenu tous les renseignements nécessaires sur le but de la recherche, sa durée, les risques et les contraintes prévisibles, le bénéfice escompté si le projet de recherche aboutit, les mesures destinées à assurer la protection de ses données personnelles, ses droits, notamment celui de se rétracter en tout temps, etc.). Une recherche médicale ne peut avoir lieu sur une personne décédée que si la personne y a consenti de son vivant ou avec l'accord de ses proches. Afin d'éviter toute dérive dans ce domaine, le participant ne peut pas recevoir de rémunération ou un autre avantage matériel (à l'exception de remboursements tels que des frais de déplacement). La gratuité a pour but d'éviter qu'un participant accepte un essai clinique, et donc de mettre potentiellement sa santé en danger, uniquement pour des raisons économiques. Afin de garantir la sécurité des participants, toutes les recherches doivent faire l'objet d'une autorisation préalable d'une commission d'éthique, qui est en principe celle du canton dans lequel la recherche est réalisée. La violation de cette obligation a des conséquences pénales. En cas d'essai clinique d'un médicament, l'accord de Swissmedic doit également être obtenu. Durant l'essai clinique, le médicament qui est testé est fourni de manière gratuite au participant. Un élément particulier de la recherche sur l'être humain est que le directeur du projet répond de tous les dommages qui découlent de son étude. La limite de cette responsabilité est qu'il revient au participant de prouver le lien de causalité entre ses nouveaux problèmes de santé et le projet de recherche, ce qui n'est malheureusement pas chose aisée en pratique... ●



LUDIVINE DÉTIENNE
Responsable de l'Ombudsman
info@ombudsman-vs.ch
Tél. 027 321 27 17

liser un massage cardiaque à partir de cet âge – la formation aux gestes qui sauvent. «Il est également important de sensibiliser les autorités communales et cantonales à la nécessité d'acquérir un parc défibrillateur, de la même manière qu'on implante déjà des bornes d'extincteurs à incendie.» ● **EB**

Infos, dons et détails pour devenir Public Responder sur www.coeurwallis.ch

Découvrez le témoignage d'Alexandre Languetin, qui a survécu à un arrêt cardiorespiratoire, sur notre site internet.

PARTENARIATS:

DSSC Service cantonal de la santé publique
www.vs.ch/sante

Promotion santé Valais Gesundheitsförderung Wallis
www.promotionsantevalais.ch

LIGUE PULMONAIRE VALAISANNE LUNGENLIGA WALLIS
www.liguepulmonaire-vs.ch